



CONTACT PRESSE

Olivier Boissou | 06 29 65 20 55 | [olivier.boissou@cfdtcheminots.org](mailto:olivier.boissou@cfdtcheminots.org)

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE



PARIS | LE 13 AVRIL 2017

## DES ANNÉES DE CONTENTIEUX SUR L'INDEMNITÉ DE MODIFICATION DE COMMANDE (IMC) : LA DIRECTION DE LA SNCF VOLE SON PERSONNEL...

# LA CFDT APPELLE LES ROULANTS À LA GRÈVE !

À l'appel de la FGAAC CFDT, le syndicat national des conducteurs de trains affilié à la CFDT et de l'Union Fédérale CFDT Cheminots pour les contrôleurs, les personnels roulants de la SNCF seront en grève à partir du vendredi 14 avril à 16h00 jusqu'au mardi 18 avril à 8h00.

Le litige porte sur des arriérés d'une prime dite indemnité de modification de commande - 11,00 € par modification actuellement - prévue par la réglementation du travail des personnels roulants. Ce contentieux a d'abord été porté en justice. À l'issue d'une procédure de plusieurs années, la Cour de cassation a confirmé que la SNCF faisait une application erronée de sa propre réglementation en ne payant pas cette IMC dans les conditions prévues. Il s'agit aujourd'hui pour la SNCF de régulariser les sommes qu'elle devait.

### LE DIALOGUE SOCIAL À LA SNCF AUX ABONNÉS ABSENTS ET MAUVAIS PAYEUR

Après avoir laissé plusieurs semaines à la direction pour engager de véritables négociations basées sur l'arrêt de la Cour de cassation du 16 octobre 2016 et donnant raison à la CFDT, nous constatons l'absence de dialogue social. L'entreprise a donc décidé, de façon unilatérale, de voler littéralement les agents, en ne leur payant pas ce qu'elle leur doit. Pour rappel, l'indemnité de modification de commande a été négociée en 1999. Elle compense la sujétion que représente une modification exceptionnelle du planning.

Aujourd'hui, la direction SNCF fait preuve du plus grand cynisme. La CFDT considère que la proposition d'une indemnisation forfaitaire de 160 € au titre du préjudice subi ces trois dernières années est une provocation. À partir de ses observations sur le nombre de journées modifiées, la CFDT revendique 700 € pour chaque agent et considère ce montant comme étant la base minimale de discussion.

### POUR LA CFDT, LE CONFLIT DU WEEK-END DE PÂQUES N'AURAIT JAMAIS DÛ AVOIR LIEU !

L'entreprise porte l'entière responsabilité de l'échec des négociations. La CFDT appelle la direction à revenir dans les meilleurs délais à la table des négociations, il en est encore temps dans l'intérêt de toutes les parties. La dégradation des conditions de travail des personnels roulants s'accroît depuis plusieurs années.

Le manque criant, notamment de conducteurs, rigidifie l'outil de production, l'entreprise modifiant en permanence l'organisation du travail de ses agents. Le professionnalisme des cheminots atteint la limite du supportable. Les modifications perpétuelles des horaires de travail, souvent juste quelques heures avant de prendre le service, bouleversent la vie privée des agents. ●●

